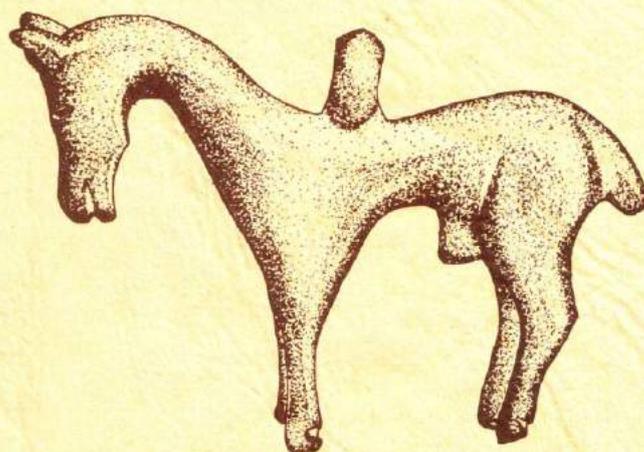


Fédération des groupes de Recherches  
Archéologiques du département de la Loire

CAHIERS ARCHEOLOGIQUES  
DE LA LOIRE



~1~

1980 ~ 1981

# la nécropole gallo-romaine de roanne

premières observations sur les fouilles de sauvetage de 1976-1977

Jean PONCET

On connaissait depuis fort longtemps l'existence d'une nécropole gallo-romaine dans le quartier délimité par les rues Brison, Benoit-Malon (ex rue St-Jean) et de la Berge, soit à environ 800 m au sud de la bourgade de Rodumna (J. Poncet - 1970). Des nombreux objets découverts fortuitement dans ce quartier, une grande partie a disparu, souvent dans des collections particulières. Le reste constitue l'essentiel du fonds d'archéologie roannaise du Musée Joseph Déchelette. C'est d'ailleurs Joseph Déchelette qui fit entreprendre en 1893 les premières fouilles dans les cours des numéros 3, 5 et 7, de la rue Benoit-Malon. Malheureusement, il ne put que très partiellement isoler les nombreuses incinérations découvertes. On lui doit la publication de la seule étude d'ensemble parue jusqu'à ce jour sur cette nécropole (J. Déchelette - 1904).

Joseph Déchelette pensait alors qu'il ne restait plus grand chose à fouiller sur ce site. Cependant, en 1929, Philippe Bertrand indique que des travaux dans la cour de l'usine Guerry-Dupéray, 20, rue de la Berge, ont détruit de nombreuses sépultures, partagées entre inhumations et incinérations (P. Bertrand - 1929). Mais ses observations sont restées très imprécises et il s'est contenté de récupérer au hasard quelques objets. Depuis lors, à peu près rien n'avait été signalé. Il restait quelques petites cours et un jardin, mais la densité de l'occupation interdisait toute fouille. Les vérifications qui s'imposaient ne furent possibles qu'à partir d'octobre 1976, lorsque commença l'évacuation avant démolition des maisons situées entre la rue de la Berge, la rue Benoit-Malon et les usines Guerry-Dupéray (pl. 1).



Planche 1 : Cadastre Roanne 1975, sec. AM  
Hachuré : Zone détruite par les terrassements  
Croisé : zone sur laquelle a porté le sauvetage

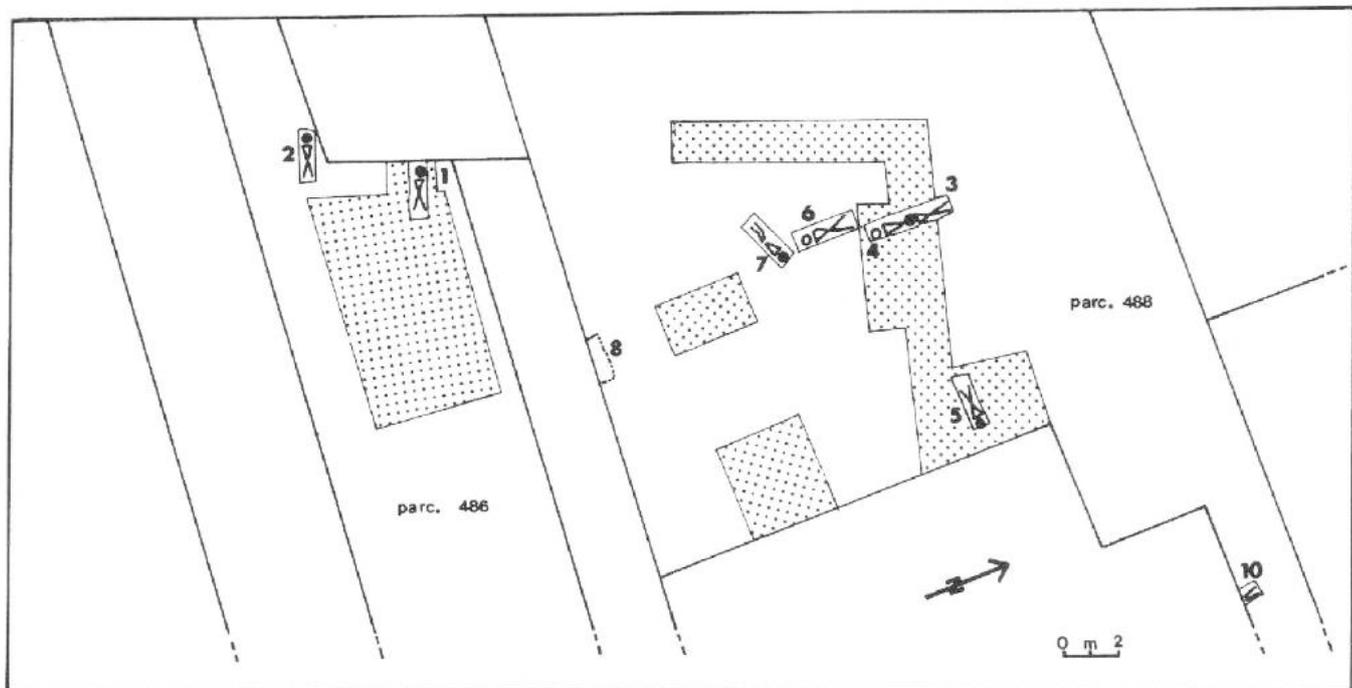
## 1) LES CONDITIONS DE LA FOUILLE

En nous autorisant à travailler sur le site, la Société d'Équipement de la Loire nous avait fixé en octobre un délai de trois mois repoussé ensuite jusqu'au 31 mars, soit six mois. La zone à fouiller s'étendait sur 800 m<sup>2</sup> environ. Elle comprenait une petite cour étroite et pavée au 14, rue de la Berge (pl. 2, parcelle 486) et un jardin contigu dont l'accès se faisait par le 7, rue Benoit-Malon (pl. 2, parcelle 488). Mais il y avait tout autour un grand nombre de remises, d'appentis, de constructions sans sous-sol, où la fouille était impossible avant démolition. Or, nous manquions de temps, de moyens, de fouilleurs disponibles et la saison était peu favorable à l'ouverture d'un chantier important.

D'autre part, Joseph Déchelette avait négligé de laisser le moindre journal de fouilles, la moindre indication sur l'emplacement précis et l'étendue des zones sur lesquelles avaient porté ses recherches. Nous pouvions donc nous attendre à rencontrer les traces de ces dernières, en particulier dans le jardin du 7, rue Benoit-Malon, puisque c'est à cette adresse que Déchelette situait une bonne partie de ses découvertes. C'est pourquoi, nous avons décidé de procéder par petits sondages afin de repérer les points les plus prometteurs. En cas de résultat particulièrement probant, nous envisagions de demander des délais et des moyens supplémentaires.

Nous avons commencé nos recherches par la cour du 14, rue de la Berge, premier terrain libéré dès octobre 1976 par ses occupants. Une petite tranchée au fond de la cour permit de mettre au jour une inhumation et deux incinérations. Mais la surface de 30 m<sup>2</sup> fouillée à partir de là ne donna pas grand-chose d'intéressant.

Pas de fosse mais une couche de terre noire mêlée de menus tessons, de cendres, de fragments d'os brûlés (animaux le plus souvent). Cette couche s'amincissait progressivement à mesure qu'on



**Planche 2 : Localisation des inhumations**  
 Pointillé : Zones fouillées avant les travaux de démolition  
 d'après le cadastre Roanne, 1975, section AM.

s'éloignait de la tranchée de départ, avant de disparaître complètement tandis que le gravier du substratum remontait juste sous le pavage.

Les sondages réalisés à partir de décembre dans le jardin du 7, rue Benoit-Malon montrèrent que les tombes avaient été le plus souvent bouleversées à cause de leur faible profondeur. Par endroits, de petites tranchées s'enfonçaient jusqu'à la base de la couche archéologique. Leur remplissage contenait des tessons, des débris datables du XIX<sup>ème</sup> ou du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il est difficilement pensable de voir là le travail des ouvriers de Déchelette. Mais il peut s'agir de recherches plus anciennes, celles du Docteur Coutaret par exemple. L'emplacement fouillé par Déchelette devait être en réalité occupé partie par une cour contigüe, partie par un immeuble construit au début du siècle, au 9 actuel de la rue Benoit-Malon (J. Déchelette - 1904, p. 292).

Les travaux de démolition, au début de 1977, causèrent des dégâts supplémentaires car ils s'accompagnèrent de creusements, d'aplanissements qui entamèrent souvent la couche archéologique. C'est au cours de cette phase que furent mis au jour quelques-uns des ensembles les plus intéressants, dans des conditions qui ne favorisaient guère les observations nécessaires à une étude sérieuse. C'était d'autant plus regrettable que, dans ces zones relativement abritées par des constructions, les sépultures avaient été un peu mieux protégées. Mais, dans la grande majorité des cas, nous n'avons pu que confirmer ce qu'avait constaté Déchelette : il n'était pas possible de limiter, d'isoler des tombes, soit parce qu'elles avaient été bouleversées par les cultures ou les recherches anciennes, soit même parce qu'elles avaient été, au moins partiellement, détruites par des tombes plus récentes. Une fouille plus systématique et plus précise aurait sans doute permis quelques observations supplémentaires. Elle ne pouvait fournir les renseignements précis que nous espérons sur les rites funéraires et la chronologie des sépultures.

Cependant, la documentation réunie est considérable et son dépouillement n'est pas achevé. C'est pourquoi, en attendant une publication d'ensemble consacrée par la force des choses au matériel et qui reprendra les découvertes anciennes (l'article de Déchelette a besoin d'être complété et mis à jour), nous avons jugé utile de faire le point sur nos recherches. Grâce au docteur Perrève, secrétaire de la Société Préhistorique de la Loire, que nous remercions pour sa précieuse collaboration, nous sommes en mesure de donner, à la suite de cet article, les mensurations et les premières conclusions de l'étude qu'il a pu effectuer sur les squelettes mis au jour. Pour le reste, nous devons nous borner à signaler les principales remarques faites au cours de la fouille et les problèmes qu'elles soulèvent.

## II) LES INHUMATIONS

Dans son étude, Joseph Déchelette signale une seule sépulture en inhumation découverte 7, rue Benoit Malon (J. Déchelette - 1904, p. 292). Il s'agit d'un squelette en mauvais état qui n'a pas été conservé et sur lequel étaient alignées 7 assiettes en céramique grise, aujourd'hui au Musée de Roanne (Musée, n° 724-730). De son côté, P. Bertrand mentionne au 20, rue de la Berge un nombre indéterminé d'inhumations, là aussi en mauvais état et non conservées (P. Bertrand - 1929). Nos recherches ont porté sur des terrains situés entre ces deux emplacements et ont permis de mettre au jour 10 sépultures en inhumation dont 7 ont pu être fouillées, et des éléments de squelettes appartenant à trois ou quatre autres sépultures détruites.

### II - 1 - LES TOMBES

**Inhumation N° 1** - Le squelette reposait vers -1 m, sur le gravier grossier, légèrement entamé, qui formait à cet endroit le substratum. Aucune trace de fosse n'apparaissait dans le sable jaune au-dessus. Le corps

était allongé sur le dos, orienté est-ouest, la tête à l'ouest. Le bras droit, légèrement écarté du corps et replié, était sectionné un peu au-dessus du poignet. Mais il n'est pas possible de dire si l'absence de la main gauche était due également à une amputation ou à la décomposition des os. En effet, ces derniers étaient en très mauvais état et le thorax avait presque complètement disparu, à part quelques fragments de vertèbres.

Le mobilier se limite à deux monnaies gauloises en argent, déposées à l'emplacement de la main gauche. L'une est une monnaie éduenne à la légende DUBNOCOV/DUBNOREIX (La Tour, pl. XV, BN 5026). C'est le deuxième exemplaire de ce type trouvé à Roanne. La seconde est à la légende SOLIMA (La Tour, pl. XXXVII, BN 9025). Elle est attribuée à un peuple de l'Est (entre autres, S. Scheers - 1975). Mais notre exemplaire porte derrière la tête du droit deux signes inhabituels. Nous reviendrons sur ces monnaies dans la publication prévue consacrée plus spécialement au matériel.

**Inhumation N° 2** - Elle a été découverte à moins de 3 m au sud de la précédente, un peu décalée vers l'ouest. La profondeur et l'orientation étaient identiques de même que le mauvais état de conservation dû sans doute à l'humidité. Pas de trace de la fosse, là non plus, dans le sable. Le corps était soigneusement allongé sur le dos, les bras plaqués le long du corps, la main droite sur le bas ventre. La tête était redressée face à l'est par une pierre placée au-dessous.

Il n'y avait aucun mobilier. On a pu remarquer quelques grands tessons d'amphore au-dessus de la tête et, dans la terre de la fosse, un tesson d'urne non tournée de la Tène finale.

**Inhumation N° 3** - Elle a été découverte, comme les suivantes, dans le jardin, à environ 16 m au nord de l'inhumation n° 1. Le corps était allongé sur le dos, à moins de 1 m de profondeur. Il était orienté nord-sud, la tête au sud relevée par quelques petites pierres. Les ossements étaient en meilleur état que les précédents, mais les jambes avaient été en grande partie détruites par une des tranchées modernes signalées.

Là non plus, pas de mobilier. Les tessons dispersés dans la terre grise de la fosse ne sont pas antérieurs à ceux de la couche d'incinération au-dessus et en proviennent sans doute.

**Inhumation N° 4** - Elle était juste sous la précédente, mais décalée, son bassin se trouvant sous la tête du squelette n° 3. Le corps était couché sur le ventre, le bras gauche replié sur lui-même, le bras droit passé sous la poitrine avec la main droite sous le bras gauche. Les jambes étaient légèrement pliées. La tête manquait. A son emplacement était fichée une mandibule retournée. Une des tranchées modernes peut être responsable de cette mutilation.

D'autre part, des fragments d'ossements appartenant à un très jeune bébé se trouvaient dans la terre de cette fosse, au-dessus du squelette, c'est-à-dire à la hauteur du squelette n° 3.

**Inhumation N° 5** - Elle se trouvait à 7 m à l'est des deux précédentes. Le corps reposait à -1 m, sur le gravier, au fond d'une étroite fosse de terre grise. Il était orienté est-ouest, la tête à l'est et légèrement redressée. Les jambes et le bras droit étaient allongés,

mais le bras gauche était replié, le coude dressé comme dans un geste de protection. L'ensemble était dans un excellent état de conservation.

Dans la terre de la fosse se trouvaient épars des tessons d'amphores et de céramique commune ainsi qu'un petit vase guilloché brisé et incomplet. La plupart de ces tessons portent des traces de feu. Ils sont comparables à ceux trouvés dans la couche d'incinération au dessus, particulièrement riche en tessons d'époque claudienne et en proviennent probablement.

**Inhumation N° 6** - Cette sépulture n'a été découverte qu'après le décapage à la pelle mécanique de la terre végétale du jardin. L'engin étant passé et repassé à 20 cm au-dessus du squelette, les os ont été écrasés. Le corps était couché sur le ventre, sensiblement dans la même posture que le n° 4. L'orientation était nord-sud, la tête aurait dû être au sud, mais elle manquait.

**Inhumation N° 7** - Mis au jour dans les mêmes conditions que le précédent et tout aussi détérioré, ce squelette était couché sur le côté, la tête tournée vers la droite. Les jambes formaient un angle assez net avec le torse. Pas d'orientation précise, la tête étant au nord-est.

**Inhumation N° 8** - Elle a été aperçue sous les fondations du mur séparant le jardin de la cour contiguë et n'a pu être fouillée. Le squelette était orienté est-ouest, tête à l'ouest.

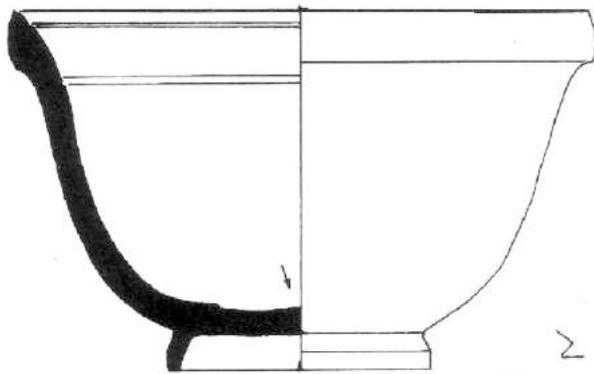
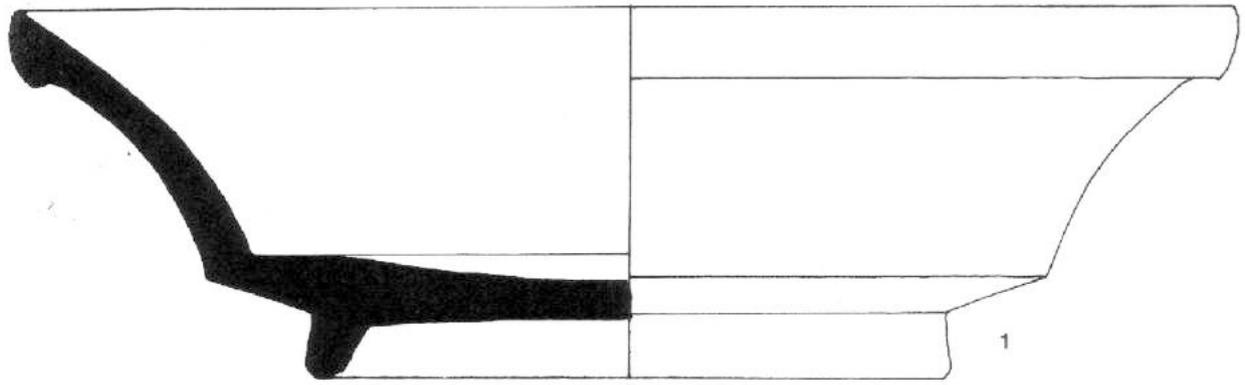
**Inhumation N° 9** - Squelette vu en notre absence et signalé par l'un des démolisseurs, au 5, de la rue Benoit-Malon. Le pelleteur nous a remis les fragments de deux vases sigillés Drag. 11, trouvés à proximité immédiate et qui pourraient constituer le mobilier de cette tombe. Ils ne portent aucune trace de feu, pas plus qu'un petit flacon trouvé en même temps et que nous avons pu voir chez le démolisseur qui l'a conservé. Ces trois vases sont probablement issus des officines de Lezoux et doivent dater des alentours de 30-40 de notre ère.

**Inhumation N° 10** - Elle était située sous le passage faisant communiquer le jardin avec le 10, rue de la Berge. Le squelette était allongé nord-sud, la tête au sud. Mais seules, les jambes ont pu être fouillées, le reste ayant été coupé par les fondations d'un mur.

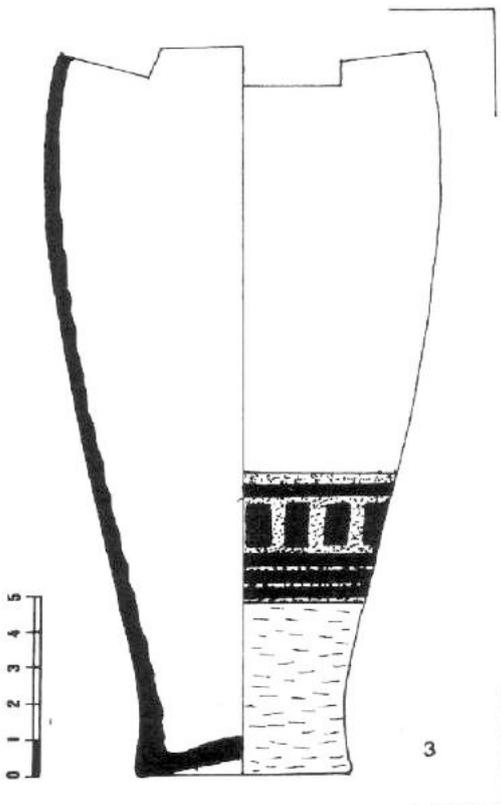
## II - 2 - LE MODE D'INHUMATION

Le nombre des inhumations observées est bien sûr trop restreint pour en tirer des indications à valeur statistique. Notons cependant que sur 10 squelettes dont l'orientation a pu être notée (en comptant celui découvert par Déchelette), 5 étaient orientés est-ouest, dont 4 avec la tête à l'ouest. Tous étaient allongés sur le dos. Quatre étaient nord-sud, dont deux allongés sur le dos et deux sur le ventre. Seul le squelette n° 7 avait une orientation et une position aberrantes. Dans quatre cas (n° 1 - 2 - 3 et 5), la tête était légèrement relevée. Quant aux squelettes 4 et 6, ils présentaient une triple particularité : ils étaient décapités, couchés sur le ventre et voisinaient avec des ossements de jeunes bébés. Faut-il voir là une simple coïncidence ? On serait tenté d'en douter si le squelette n° 6, selon le docteur Perrève, ne semblait appartenir à un homme.

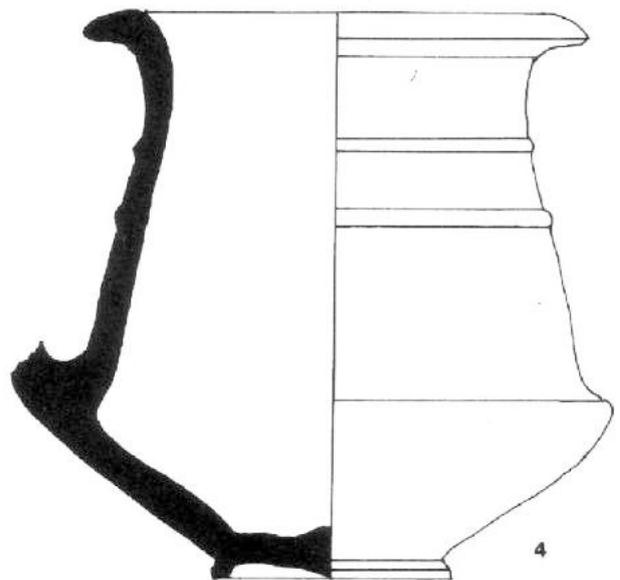
Contrairement à Déchelette, nous n'avons trouvé aucune trace de cercueil malgré trois clous près des



2



3



4

Planche 3

jambes du n° 1. Aucun mobilier funéraire sauf les deux monnaies du n° 1 et, éventuellement les trois vases du n° 9. Déchelette, lui, avait découvert 7 assiettes alignées sur le corps et une coupe «glissée sur les lèvres entr'ouvertes du cadavre par des mains pieuses» (J. Déchelette - 1904, p. 293). Ces différences dans les pratiques funéraires tiennent-elles à l'origine ethnique du mort ? A son rang social ? Sont-elles affaire de chronologie ?

## II - 3 - LA DATATION

Les éléments de datation sont rares. Deux tombes (n° 1 et 2) sont antérieures à l'utilisation du site pour des incinérations. En effet, on ne trouve dans la terre de la fosse aucun débris pouvant provenir de la couche d'incinération présente au-dessus, et dont les éléments les plus anciens sont d'époque augustéenne. Des deux monnaies du n° 1, l'une, celle de SOLIMA, présente dans le trésor de Vernon (Vienne) a été frappée dès avant 45 av. J.-C. (S. Scheers - 1975). L'autre est attribuée au chef éduen Dumnorix, contemporain de César. Ces deux exemplaires ont circulé sans être vraiment usés. Pour cette tombe, une datation aux alentours de 40 à 30 av. J.-C. paraît donc vraisemblable. Quant à la tombe n° 2, la présence d'un tesson typique de la Tène finale laisse penser qu'elle est à peu près contemporaine de la précédente, voire plus ancienne. Il n'est donc pas impossible que le site ait été utilisé comme nécropole dès avant la conquête. Rappelons que, si l'on connaît bien l'emplacement du village Tène III de Rodumna, aucune tombe de cette époque n'a jusqu'ici été reconnue (J. Poncet - 1970).

Les autres tombes sont plus récentes. En effet, la présence dans la terre de la fosse de tessons provenant de la couche d'incinération située au-dessus, sans que celle-ci paraisse interrompue, permet de dire que l'inhumation s'est pratiquée parallèlement à l'incinération durant les deux premiers siècles de notre ère. Mais il n'est pas possible de préciser davantage, dans l'état actuel de nos recherches.

## III) LES INCINERATIONS

Comme il est habituel, le rite de l'incinération est employé beaucoup plus fréquemment que celui de l'inhumation. En effet, pour une douzaine d'inhumations fouillées ou aperçues, c'est plus de 30 incinérations au moins partiellement conservées qui ont été repérées. Si l'on tient compte du matériel céramique et osseux qui reste à examiner, on atteindra sans doute un total proche de la cinquantaine uniquement pour les zones que nous avons pu fouiller (Pl. 2). Pour l'ensemble du secteur, le nombre devait donc être nettement plus élevé sans que l'on puisse proposer une estimation à cause des conditions de la fouille, et de l'état de la nécropole.

### III - 1 - LA COUCHE D'INCINERATION

Un peu partout, en effet, nos sondages ont rencontré des tessons dès la surface. Dans le jardin, la terre végétale en contenait un grand nombre. Au-dessous, comme sous une partie du pavage de la cour, se trouvait une couche de terre noire avec cendres, fragments osseux et céramiques plus ou moins brûlés. De place en place, cette couche devenait plus dense, plus noire, atteignant parfois une quarantaine de cm d'épaisseur. On pouvait y distinguer, mais sans délimitation bien précise, des zones de quelques m<sup>2</sup> dont chacune se caractérisait

par la prédominance de certaines céramiques appartenant à une certaine époque. Par exemple, le sondage 5 a rencontré sur 3 ou 4 m<sup>2</sup> un véritable amas de tessons, surtout d'amphores. Dans le sondage 6, se trouvaient en grand nombre de menus fragments de céramique sigillée, surtout des coupes Drag. 24-25. Il est rare dans ces cas de pouvoir recoller quelques tessons, a fortiori de reconstituer un vase.

La présence d'une couche d'incinération aussi dense et aussi continue ne peut s'expliquer uniquement par la destruction de sépultures. Il paraît plus vraisemblable d'y voir les restes de bûchers et de repas funéraires, au moins pour une bonne partie de la surface occupée par le jardin. Certaines observations peuvent corroborer cette hypothèse. Par exemple, une des rares sépultures paraissant en place comprenait un vase peint de forme haute incomplet. Or, une partie du pied de ce vase a été retrouvée dans cette couche d'incinération, à environ 5 m de la tombe. La disposition de cette dernière montrait qu'un déplacement de ce tesson après l'enfouissement n'était pas possible.

Accepter cette hypothèse oblige à admettre qu'il n'y avait pas de séparation entre la zone des bûchers et celle des tombes. Les cendres devaient être enterrées à faible profondeur, à proximité immédiate du lieu de crémation et ce dernier devait changer fréquemment. Ainsi s'expliquerait le fait que c'est juste sous, voire dans cette couche d'incinération, qu'ont été découvertes les quelques tombes au moins partiellement en place.

### III - 2 - LES TYPES DE TOMBES

Le mode d'enfouissement paraît très varié de même que la nature du mobilier funéraire. Malheureusement, pour les raisons indiquées, l'état de la plupart des tombes ne permet pas de reconstituer avec une suffisante précision leur aspect originel ni les rites qui ont accompagné l'enfouissement. Nous devons donc nous contenter de donner une idée de cette diversité en prenant pour chaque type en exemples les tombes les mieux conservées.

Dans un premier type, les cendres sont rassemblées dans un récipient. Nous n'avons pas découvert d'urne spécialement conçue pour cet usage, comme l'urne en pierre signalée par Joseph Déchelette (J. Déchelette - 1904, fig. 5), mais de simples vases complets ou non en tenaient lieu. L'urne peut être constituée par :

- une assiette ou une coupe basse. C'est un cas relativement fréquent dans notre nécropole. Trois tombes en place peuvent se classer dans cette catégorie. La première se composait d'une assiette à pied, imitation de la forme campanienne 5/7 de Lamboglia sur laquelle était couché un vase peint de forme haute, incomplet et deux grandes fibules à ailettes (M. Feugère - 1978, type 11a). Une seconde était constituée par une assiette en terre grise avec estampille RIMITANUS (J. Poncet - 1973) recouverte par un fond de flacon retourné et entourée par les fragments d'une assiette sigillée Drag. 15/17. La troisième se présentait différemment puisqu'une grande coupe grise (Pl. 3, n° 1) était retournée et recouvrait les cendres ainsi qu'une petite coupe en céramique grise de forme Haltern 7a, avec estampille IULIOS (Pl. 3, n° 2) et deux magnifiques fibules à queue de paon (M. Feugère, 1978, type 16 a1). Dans ces trois cas, le matériel céramique est brûlé, tandis que les fibules ne portent aucune trace de feu.

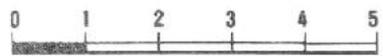
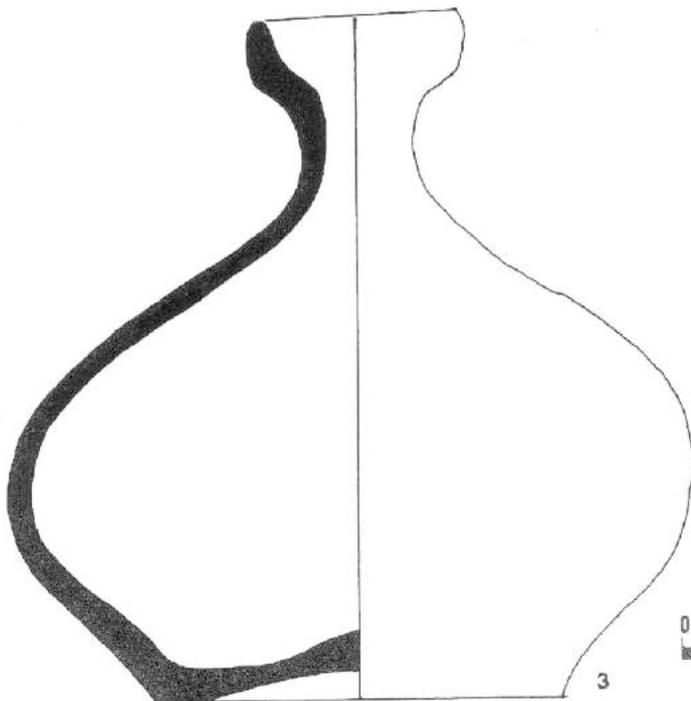
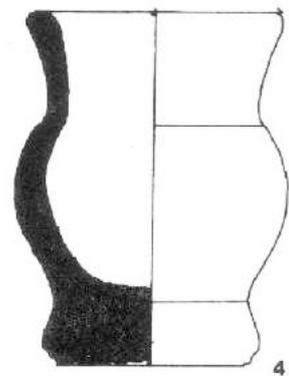
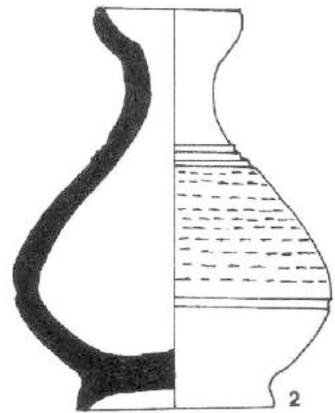
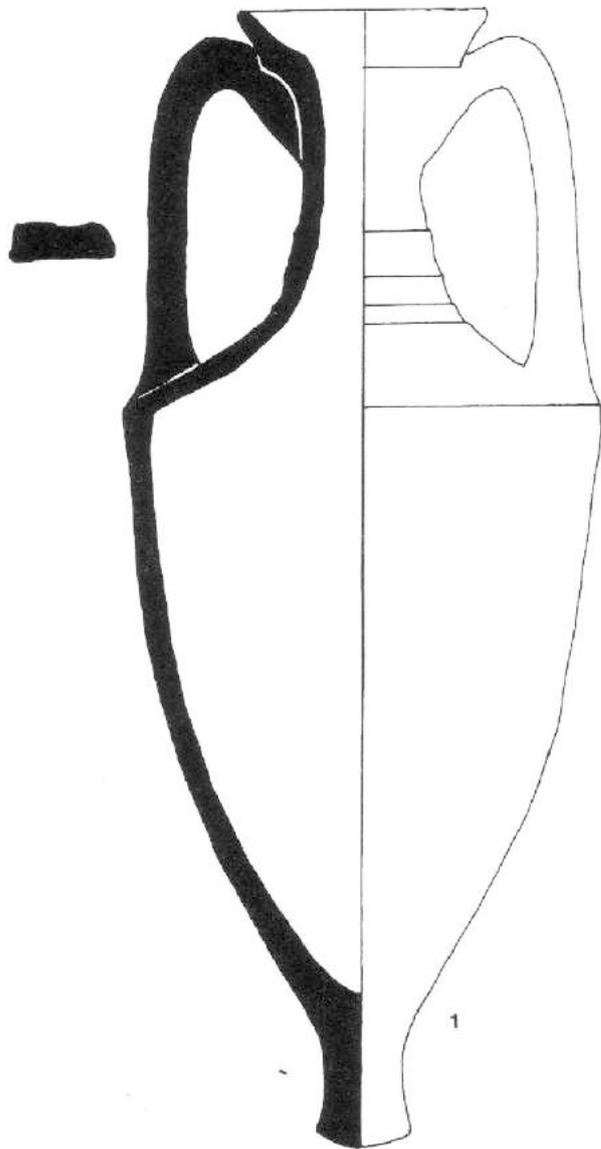
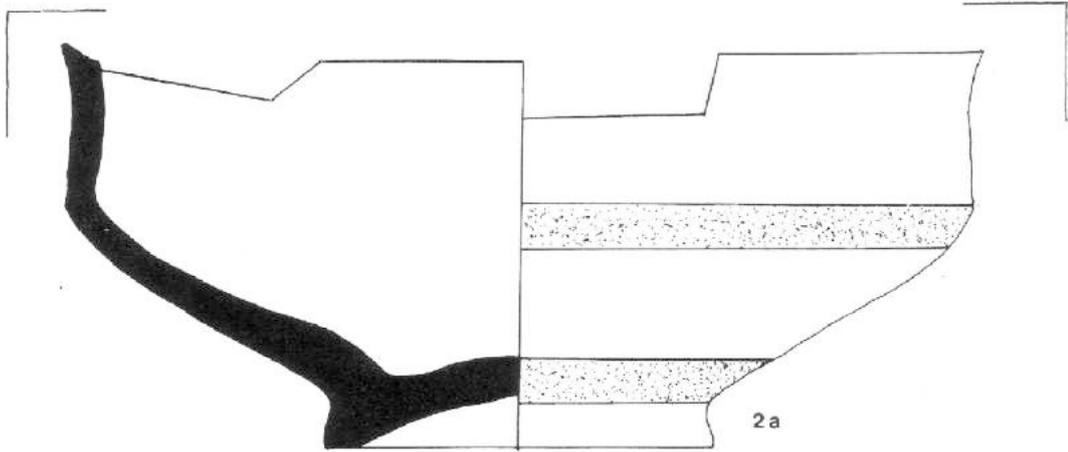
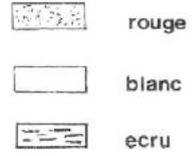
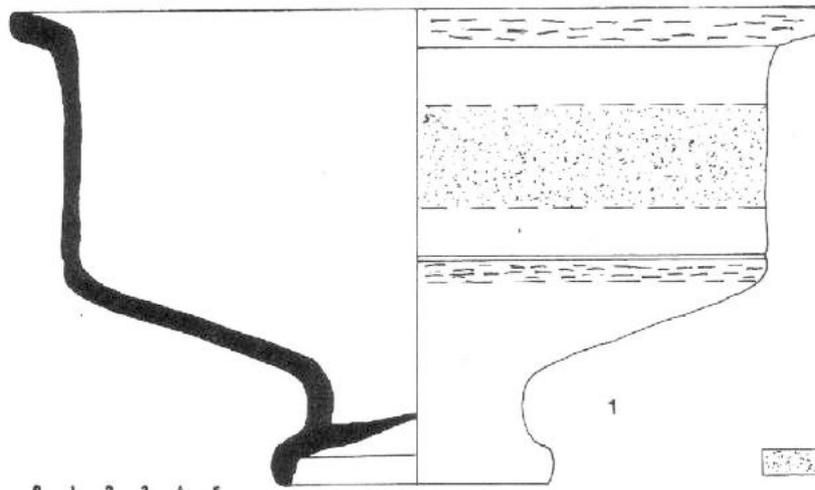


Planche 4



- un bol peint de type Roanne ou, plus souvent, un fond de vase peint de forme haute. C'est là aussi un type bien représenté dans cette nécropole. Un de ces fonds servant d'urne est tellement déformé qu'il peut faire penser à un raté de cuisson récupéré. Une tombe de ce type comprenait un fond de vase peint brûlé contenant les cendres, couché à côté d'un petit gobelet gris, bitronconique, à une anse de type ibérique (Pl. 3, n° 3 et 4). M. Almagro - 1955, présente à Ampurias une tombe comparable.

- un vase ovoïde, le plus souvent placé dans -ou recouvert par- une grande cruche décapitée. Dans ce cas, ces vases ne sont pas brûlés. Déchelette a découvert plusieurs tombes de ce type. Pour notre part, nous en avons trouvé quatre, mais dans l'une d'elles, l'urne supposée ne contenait que... du sable !

- des débris divers, par exemple un flacon brisé recouvert par un tesson d'amphore, et même un col d'amphore couché.

Dans un second type de tombe, les cendres ne sont pas recueillies dans une urne. Nous avons retrouvé par exemple un telle tombe où, dans une fosse pour une fois bien délimitée, elles étaient mêlées à un véritable amas de vases brisés, de tessons, de clous en fer. Plusieurs dizaines de vases, tous brûlés, étaient représentés, parmi lesquels plusieurs formes complètes : coupes, assiettes, bol peint de type Roanne et deux formes rares, une assiette à pied avec un second rebord à l'intérieur et une grande coupe peinte à pied, à zones blanches et rouges (Pl. 5, n° 1). Au-dessus était posé un col d'amphore. Dans un angle, une petite fosse annexe contenait un vase ovoïde brisé, une sorte de plaque de bronze décomposée et non identifiable. Dans l'état où se trouvait cette nécropole, de telles tombes étaient souvent à peu près impossibles à identifier. A proximité de celle que nous venons de décrire, plusieurs amas de tessons, pour la plupart du II<sup>ème</sup> siècle, peuvent sans doute se rattacher à des tombes de ce type.

Ainsi la plupart des tombes comportent, parfois en grande quantité, des vases ou des fragments de vases brûlés et enfouis avec le mort. Mais nous avons également trouvé, assez fréquemment, des vases isolés, sous la couche d'incinération et en dehors des tombes. Il s'agit le plus souvent de vases de petite taille, non brûlés et intacts. Certains sont de véritables «modèles réduits» à usage probablement votif, dont on ne retrouve pas l'équivalent sur l'habitat. Citons comme exemples : une amphore miniature en terre rose ocré, avec engobe blanc (Pl. 4, n° 1), deux petits flacons sans anse (Pl. 4, n° 2 et 3), un vase ovoïde très grossier (Pl. 4, n° 4). Il ne peut s'agir que d'offrandes déposées à proximité de la tombe, peut-être postérieurement. Malheureusement, les mauvaises conditions de la fouille ne permettent pas de les rattacher à une sépulture en place et donc d'interpréter leur présence.

#### IV) PREMIERES CONCLUSIONS

L'étude des observations et du matériel recueillis n'est pas suffisamment avancée pour que nous puissions aller au-delà de quelques remarques et questions d'ordre général.

#### IV - 1 - LE MATERIEL CERAMIQUE

Très abondant, mais très fragmenté et détérioré le plus souvent par le feu, il fera l'objet d'une publication ultérieure. D'ores et déjà, on peut remarquer que la répartition relative des différents types de céramique est assez différente de celle que l'on a constatée dans les niveaux contemporains d'occupation. Certaines formes sont particulièrement bien représentées : à l'époque augustéenne, les vases peints de forme haute et les assiettes à pied prédominent, tandis qu'ensuite, aux côtés de ces dernières se multiplient les coupes sigillées Drag 24-25 et les coupes et assiettes en terre grise de la vallée de l'Allier, souvent estampillées. Nous avons découvert plus d'estampilles sur ce type de céramique que l'on n'en connaissait jusqu'ici à Roanne (J. Poncet - 1973). Les calices Drag 11, presque absents sur l'habitat, sont également représentés par plusieurs exemplaires. Au II<sup>ème</sup> siècle par contre, on note l'absence des Drag.37, la céramique sigillée étant essentiellement représentée par les coupes Drag. 46. La céramique métallescente est également assez rare.

#### IV - 2 - LA CHRONOLOGIE

La chronologie des tombes concernées par ce «sauvetage» recouvre entièrement celle de l'habitat. Comme nous l'avons vu, les inhumations les plus anciennes remontent au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. Les incinérations ont dû débiter très tôt dans la période augustéenne. Les plus récentes sont de la fin du II<sup>ème</sup> siècle ou du début du III<sup>ème</sup>. La série monétaire, peu abondante (11 monnaies, dont 10 sont identifiables) va des monnaies gauloises déjà signalées à Commode. Comme sur l'habitat, la densité des vestiges augmente d'Auguste à Claude, diminue ensuite pour redevenir importante dans la seconde moitié du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Toutes ces époques sont présentes sur l'ensemble de la surface fouillée, mais on peut noter que le matériel le plus récent provient surtout des parties ouest et sud-ouest de la zone concernée par les travaux (Pl. 2).

Certains éléments paraissent pouvoir être un peu plus récents. C'est le cas d'un fond de vase peint, pas antérieur au III<sup>ème</sup> siècle, découvert dans un amas de tessons datables de la fin du II<sup>ème</sup> ou du début du III<sup>ème</sup> siècle (Pl. 5, n° 2a). Il porte, peinte en rouge, une inscription incomplète : DAESEGE... qui est probablement pour DEA ou DEAE SEGETA (E), cette déesse bien attestée dans notre région par deux inscriptions à Bussy-Albieu et Feurs et le nom antique de Moingt (Aqua Segetae) (Pl. 5, n° 2b). (En dernier lieu, B. Rémy, 1970).

#### IV - 3 - L'ASPECT DE LA NECROPOLE

Pouvons-nous l'imaginer ? Aucune stèle, aucune inscription, aucune trace de monument n'y ont jamais été signalées. Joseph Déchelette pensait pouvoir affirmer que l'emplacement de chaque tombe était marqué par un culot d'amphore renversé. Rien dans nos observations ne vient confirmer cette hypothèse. Certes, l'état de la nécropole pourrait l'expliquer. Mais tout se passe comme si les tombes, d'ailleurs disposées sans aucun ordre, avaient fréquemment empiété sur des tombes plus anciennes. Des bouleversements ultérieurs ne peuvent expliquer tous les remaniements observés, toutes les juxtapositions de céramiques séparées parfois dans le temps par plus d'un siècle. La pratique de la crémation sur place est venue aggraver ce désordre. Tout ceci paraît peu compatible avec la description bucolique de Déchelette évoquant la plantation par les familles «au printemps de nouvelles fleurs, violettes, lys, myrtes, roses et marjolaines» (J. Déchelette, 1904, p. 295).

Mais nos recherches ont porté sur un secteur relativement limité de la nécropole. La densité des vestiges y diminuait d'ailleurs sensiblement aux extrémités nord et sud. Ce que nous savons par ailleurs des trouvailles anciennes et ce qui en a été conservé montrent des tombes souvent plus riches, mieux préservées et ne semblent pas indiquer l'existence de zones de crémation. On peut supposer dans ces conditions, étant donné le manque de soin dans l'enfouissement, de richesse dans le mobilier funéraire (pour les inhumations comme pour les incinérations) que nous sommes en présence d'une sorte de « coin des pauvres » coïncidant avec la zone de crémation.

Comme on peut le constater, notre connaissance de la nécropole gallo-romaine de Roanne reste assez floue. Lorsque sera achevé le dépouillement de la documentation réunie, il sera possible de préciser certains points. Mais nous comptons surtout sur de nouvelles fouilles de vérification, l'entreprise Guerry-Dupéray venant de laisser ses vastes terrains à la Ville de Roanne. Il reste à souhaiter que, cette fois, les recherches puissent se dérouler dans de meilleures conditions que les précédentes.

Jean Poncet

Dessins : Michel Vaginay

---

## BIBLIOGRAPHIE

ALMAGRO M. (1955)

*La Necropolis de Ampurias*, Barcelone, 1953-1955

BERTRAND P. (1929)

*Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon*, N° 13, 6 septembre 1929.

DÉCHELETTE J. (1904)

La nécropole gallo-romaine de Roanne, *Bulletin de la Diana*, tome XIII fasc. 8, p. 286-325.

FEUGÈRE M. (1978)

*Principes d'une documentation sur les fibules d'époque romaine*. Mémoire de maîtrise d'Archéologie classique Univ. de LYON II, 1978, Inédit.

LA TOUR H. de (1892)

*Atlas de monnaies gauloises*. Paris 1892.

PONCET J. (1970)

Rodumna - Roanne dans l'Antiquité - *Etudes Foréziennes* n° 3, Centre d'Etudes Foréziennes, St-Etienne, 1980, p. 83-108.

PONCET J. (1973)

Observations sur des céramiques gallo-romaines précoces de Roanne. Mélanges d'Archéologie et d'Histoire Ancienne à la mémoire d'Adrien Bruhl, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, tome 29, p. 77-94.

REMY B. (1970)

L'administration et la religion des Ségusiaves d'après les inscriptions. *Etudes Foréziennes*, n° 3, Centre d'Etudes Foréziennes, St-Etienne - 1970 - p. 109-135.

SCHEERS S. (1975)

*Les monnaies gauloises de la collection Danicourt à Péronne* - Cercle d'Etudes Numismatiques, Travaux 7, Bruxelles, 1975.